

Égalité Fraternité

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt établi en 2022

### CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP QUIMPER 3 BD DU FINISTERE CS 31720 29107 QUIMPER CEDEX

3372-031073-0082-0



MIC MOC SCI 4 B RUE LEURIOU 29300 QUIMPERLE

#### Vos références

Numéro fiscal: Référence de l'avis Numéro d'affaire :

46 75 942 056 275 22 29 6518749 94

2213311

Numéro de propriétaire :

232 - 05291

Débiteur(s) légal(aux) : PROPRIETAIRE 4222 PBGCQT

SCI MIC MOC

Numéro de rôle :

Date d'établissement :

Identifiant service:

276

20/10/2022 Date de mise en recouvrement: 31/10/2022

29211

# Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401 \*

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

> pour le paiement de votre impôt : SIP QUIMPER 3 BD DU FINISTERE CS 31720 29107 QUIMPER CEDEX

· pour le montant de votre impôt : SDIF IMPLANTATION CHATEAULIN CELL FONC DPT CHATEAULIN 5 PLACE KERJEAN

CS 90055 29150 CHATEAULIN Tél: 02 98 86 79 03

Tél: 0298985454

Somme à payer

1 665,00 €

Date limite de paiement :15/12/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

(service gratuit + coût de l'appel)

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers", disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

TFRS V10.7-01092022

Commune: QUIMPER (232), FINISTERE (290)

## DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter communa			axe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux	37,20 %		SECOND CONTRACTOR OF THE PERSON NAMED IN		,0858 %	<b>= 7,67 %</b>	%	
	Adresse	16 RUE DES	REGUAIRES						
	Base	3324			3291	3291	3269		
	Base avant	(			0	0	0		
	Base imposée	3324			3291	3291	3269		
	Cotisation	1261			86	3	255		160
	,	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambr d'agriculti		Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux	%	%	%	%		%	%	%
	Base Base avant Base imposée Cotisation								
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)								
	Base État Base collectivités						e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	- 703	
	Imposition des terrains dont la cession est soumise à TVA immobilière								
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Année de ces	sion	SAGANGER YO	
	Taux	%	%	%	%	Prix de cessi	on		- /gs /45 p. 230
	Cotisation brute					Base brute		50	
	Cotisation déduite					Nombre d'an	nées		
	Cotisation nette					Base imposé	e		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale  Dégrèvement Habitation principale  Dégrèvement JA État			6
						Dégrèvement JA Collectivités			
	Références adr	ministratives : 2	90 211 232	L e noi		Montant de votre impôt			166

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv,fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit celle de la mise en recouvrement de l'impôt, indiquée sur cet avis. Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

rubrique « ouverture des données publiques de la DEFIE".

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772

PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante :

https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures

instaires).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : données-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.